

16 MAI 2024

DECISION N° 18240270 / MINESUP/SG/DAUQ/SDEAC du

Portant ouverture du concours d'entrée en **Troisième Année** du cursus **INGENIEUR Formation par Alternance** à l'Ecole Nationale Supérieure Polytechnique de Douala (ENSPD) de l'Université de Douala et fixant le nombre de places offertes, au titre de l'année académique 2024/2025.

LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR :

- Vu la Constitution ;
- Vu la Loi n° 2023/004 du 25 juillet 2023, portant orientation de l'Enseignement Supérieur;
- Vu le Décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement;
- Vu le Décret n° 2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement;
- Vu le Décret n° 93/026 du 19 Janvier 1993 portant création d'Universités;
- Vu le Décret n° 2005/342 du 10 Septembre 2005 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n° 93/027 du 19 Janvier 1993 portant dispositions communes aux Universités ;
- Vu le Décret n° 93/030 du 19 janvier 1993 portant organisation administrative et académique de l'Université de Douala ;
- Vu le Décret n° 93/032 du 19 Janvier 1993 fixant le régime financier applicable aux Universités ;
- Vu le Décret n° 2012/433 du 01 octobre 2012 portant organisation du Ministère de l'Enseignement Supérieur;
- Vu le Décret n° 2017/318 du 27 juin 2017 portant nomination d'un Vice-Chancellor et de Recteurs dans certaines Universités d'Etat ;
- Vu le Décret n° 2020/303 du 08 juin 2020 portant nomination de responsables dans les Universités d'Etat;
- Vu le Décret n° 2017/0891/PM du 12 mars 2013 portant nomination de responsables au ministère de l'Enseignement Supérieur ;
- Vu le décret n° 2020/272 du 11 mai 2020 portant transformation de la Faculté de Génie Industriel en Ecole Nationale Supérieure Polytechnique de Douala.
- Vu la Décision n°18240028/MINESUP/SG/DAUQ/SDEAC du 14 Février 2024 fixant le calendrier des Concours d'entrée dans les Etablissements des Universités d'Etat, au titre de l'année académique 2023/2024;

DECIDE:

Article 1: Il est ouvert au centre unique de **DOUALA** de l'Ecole Nationale Supérieure Polytechnique de Douala (ENSPD) un concours sur épreuves écrites pour le recrutement, au titre de l'année académique 2024/2025, de **Deux cent cinquante cinq (255) étudiants** repartis selon les spécialités, de la manière suivante :

colcam

Filière	Génie Civil	Génie Informatique et Télécommunication	Génie Electrique et Systèmes Intelligents	Génie Qualité, Hygiène, Sécurité et de l'Environnement Industriel.
Nombre de places	40	40	40	30
Filière	Génie Energétique	Génie Mécanique	Génie des Procédés	
Nombre de places	35	35	35	

Article 2 : Sont concernés :

- Les candidats titulaires d'une Licence scientifique, d'un diplôme d'ingénieur des travaux, d'une licence de technologie, **d'une Licence Professionnelle dans la spécialité, d'un BTS dans la spécialité**, d'un Diplôme Universitaire de Technologie (DUT) Scientifique, d'un Diplôme d'Etudes Universitaires Générales (DEUG) Scientifique, ou de tout autre diplôme reconnu équivalent par le Ministère de l'Enseignement Supérieur ;
- Les candidats préparant en 2024/2025 les diplômes ci-dessus cités.

Article 3 (1) Les programmes du concours sont ceux des classes préparant aux diplômes ci-dessus indiqués. Il consiste en une épreuve de 3 heures écrite de spécialité, en fonction de la spécialité des candidats.

(2) Le concours comporte une épreuve écrite de spécialité, en fonction de la spécialité des candidats d'une durée de 3 heures.

(3) Il n'y aura pas d'examen oral.

Article 4 : Les dossiers de candidature comprennent les pièces suivantes :

- 1- Une fiche individuelle à télécharger sur le site web: www.enspd-udo.cm dûment remplie et timbrée à 1500 frs CFA par le candidat ;
- 2- Une photocopie certifiée conforme d'acte de naissance datant de moins de trois mois signée par une autorité compétente;
- 3- Une photocopie certifiée conforme du diplôme donnant droit au concours ou une attestation de réussite à ce diplôme le cas échéant signée par une autorité administrative compétente ;
- 4- Des photocopies certifiées conformes des relevés des notes de première, deuxième et troisième années signées à l'établissement;
- 5- Des photocopies certifiées conformes du Probatoire ou du GCE-OL, du Baccalauréat ou du GCE-AL selon le cas signées par l'autorité administrative compétente ;
- 6- Un certificat médical dûment établi et délivré par un médecin de l'administration attestant que le candidat est apte à suivre des études supérieures ;
- 7- Une enveloppe format A4 timbrée à 1000 F CFA à l'adresse du candidat ;

Article 5 : Les droits d'inscription au concours s'élèvent à **Vingt Cinq mille (25 000) FCFA** payable à la banque **UBA, compte n° 0 100 500 000 287** de l'Ecole Nationale Supérieure Polytechnique de Douala (**ENSPD**) ou **dans les services d'Express Union pour les villes où UBA n'existe pas**, contre un reçu à joindre obligatoirement au dossier de candidature. Ces droits, non remboursables, sont destinés à couvrir les charges générées par l'organisation du concours. **Tout autre mode de paiement est exclu.**

Article 6 : Les dossiers de candidature complets seront reçus au Service de la Scolarité de l'Ecole Nationale Supérieure Polytechnique de Douala (**ENSPD**) de l'Université de Douala et

dans les Délégations Régionales du Ministère des Enseignements Secondaires **le Jeudi 26 Septembre 2024 à 15h30mn** au plus tard.

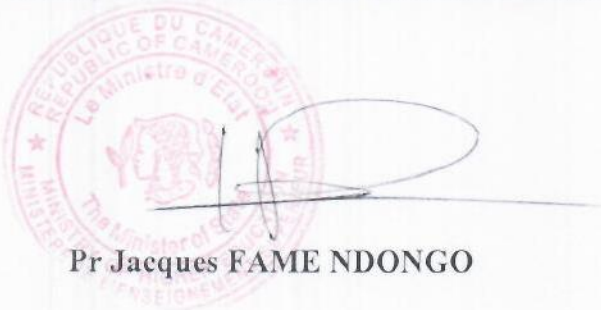
Article 7 : Seuls les candidats ayant présenté un dossier réglementaire complet seront autorisés à composer. Ils devront alors se munir de leur Carte Nationale d'Identité et du récépissé d'inscription au concours (à télécharger), qui leur seront exigés.

Article 8 : Les candidats au concours d'entrée en troisième année doivent être âgés de **trente deux (32) ans** au plus au premier janvier 2024.

Article 9 : Le concours aura lieu **Dimanche 29 Septembre 2024** à partir de **08 heures** au centre cité ci-dessus.

Article 10 : Le Recteur de l'Université de Douala, le Directeur des Accréditations Universitaires et de la Qualité ainsi que le Directeur de l'Ecole Nationale Supérieure Polytechnique de Douala sont, chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision qui sera enregistrée et publiée, en français et en anglais, partout où besoin sera.

LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR



Pr Jacques FAME NDONGO